

# PÔLE FORMATION

## STATUT TECHNICIEN



**Thématique**

- COMPETITIONS**
- FORMATIONS**
- JEUNESSE**
- DEVELOPPEMENT ET RESPONSABILITE**
- GESTION ET ENGAGEMENT**
- DIRECTOIRE**

**Destinataires**

- Présidents**
- Secrétaires**                       **autres** : Responsable technique
- Trésoriers**

**Nombre de pages : 1**

**Nombre de pièces jointes : 0**

**Information**

**Action à mener par le destinataire :**

Madame la Présidente, Monsieur le Président

Suite à la réunion avec les club du mois de mars, et au regard du délai de mise en place pour la saison suivante, le comité directeur a décidé de revoir le statut du technicien pour la saison 2025/2026, à savoir :

- U13 Niveau 1 (1<sup>ère</sup> phase) et Elite (2<sup>ème</sup> phase) :
  - Coach titulaire du CS1 (ou tutorat possible)
  - Participation du coach à un des deux clinics organisés par le CD85
  - Ecole d'arbitrage enregistrée dans FBI
- U15 Niveau 1, U18 Niveau 1, U21 Niveau 1, PRF, PRM
  - Participation du coach à un des deux clinics organisés par le CD85

Tout manquement à ces obligations entraînera une sanction financière de 150 € par équipe concernée.

Pour toutes les autres catégories, les entraineurs et coaches sont bien évidemment les bienvenus aux deux clinics organisés par le CD85.

Convaincus que la formation et le suivi des éducateurs (entraineurs et coaches) sont les gages du bien-être et de la progression des pratiquant(e)s, mais aussi du respect sur nos terrains, le pôle formations, accompagné de l'ensemble des autres pôles, en collaboration avec les personnes volontaires des clubs, s'engage à proposer avant la fin 2025, et ce pour les saisons suivantes, des solutions pour garantir un basket ambitieux pour l'avenir.

Si vous voulez faire partie de cette réflexion, merci de vous faire connaitre auprès de Jonathan POIRAUD.

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Damien SIMONNET Directeur		
Référence	2025-06-06 – note PFT – Statut technicien - DS	